

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03112 Numéro SIREN : 821 434 412 Nom ou dénomination : AA OSNY

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2020 sous le numéro de dépôt 191

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/191

Déposant :

Nom/dénomination : AA OSNY

Forme juridique :

N° SIREN : 821 434 412

N° gestion : 2016 B 03112



L.MOLINA

Expert-comptable diplômé

Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France

Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.

26, Rue du Vieil Abreuvoir

78100 ST GERMAIN EN LAYE

Siret : 391 673 605 00047

Tél. : 06.72.22.49.68 – Mail : cabinetl.molina@orange.fr

19M

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice 1^{er} Janvier 2018
au 31 Décembre 2018**

AA OSNY

**Société par Actions Simplifiée
au Capital 3 000 €**

**14 Rue des Celettes
95000 CERGY**

RCS Pontoise 821 434 412



[Signature]

L.MOLINA

Expert-comptable diplômé
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.
26, Rue du Vieil Abreuvoir
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Siret : 391 673 605 00047
Tél. : 06.72.22.49.68 – Mail : cabinett.molina@orange.fr

AA OSNY

**Société par Actions Simplifiée
au Capital 3 000 €**

**14 Rue des Celettes
95000 CERGY**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Président de la société, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AA OSNY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

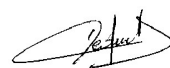
J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La non communication du rapport de gestion ne me permet pas de vérifier les informations concernant la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et sur la situation financière de la société.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

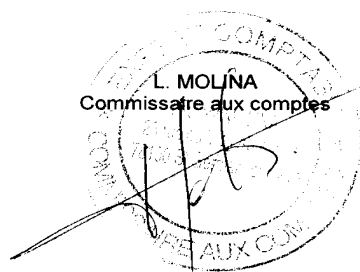
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ST GERMAIN EN LAYE,
Le 14 Juin 2019.



A handwritten signature in black ink.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	5 370	1 156	4 214	1,36	4 885	1,76
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 403		5 403	1,74	5 403	1,95
TOTAL (I)	10 773	1 156	9 617	3,10	10 288	3,71
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	71 462		71 462	23,06	75 891	27,34
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	63 102		63 102	20,36	40 159	14,47
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	20 388		20 388	6,58	1 932	0,70
. Personnel	6 870		6 870	2,22	15 490	5,58
. Organismes sociaux					3 151	1,14
. Etat, impôts sur les bénéfices	12 055		12 055	3,89	7 153	2,58
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 339		17 339	5,60	12 846	4,63
. Autres	77 905		77 905	25,14	66 825	24,07
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	14 703		14 703	4,74	29 906	10,77
Charges constatées d'avance	16 436		16 436	5,30	13 945	5,02
TOTAL (II)	300 259		300 259	96,90	267 297	96,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	311 032	1 156	309 876	100,00	277 585	100,00

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



Signature

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000)	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,97	1,08
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	11 584	-33 797
	3,74	-12,17
Résultat de l'exercice	31 369	45 381
	10,12	16,35
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	45 953	14 584
	14,83	5,25
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	10 126	6 000
. Découverts, concours bancaires	3,27	2,16
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	1 068	928
. Associés	0,34	0,33
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 088	190 341
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 603	11 601
. Organismes sociaux	10 447	8 403
. Etat, impôts sur les bénéfices	3,37	3,03
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 612	504
. Etat, obligations cautionnées	3,10	0,18
. Autres impôts, taxes et assimilés	960	1 187
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,31	0,43
Autres dettes	51 020	44 038
Instruments de trésorerie	16,46	15,86
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	263 924	263 002
	85,17	94,75
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	309 876	277 585
	100,00	100,00

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



Signature

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	763 025		763 025	100,00	628 382	100,00	134 643		21,43	
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets	763 025		763 025	100,00	628 382	100,00	134 643		21,43	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					15 631	2,49	-15 631		-100,00	
Autres produits			0	0,00						
Total des produits d'exploitation (I)			763 025	100,00	644 012	102,49	119 013		18,48	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			260 764	34,18	218 794	34,82	41 970		19,18	
Variation de stock (marchandises)			4 429	0,58	-10 240	-1,62	14 669		143,25	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			909	0,12			909		N/S	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			208 851	27,37	186 845	29,73	22 006		11,78	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 753	0,36	1 187	0,19	1 566		131,93	
Salaires et traitements			120 695	15,82	89 186	14,19	31 509		35,33	
Charges sociales			41 625	5,46	30 434	4,84	11 191		36,77	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			671	0,09	485	0,08	186		38,35	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			93 932	12,31	77 077	12,27	16 855		21,87	
Total des charges d'exploitation (II)			734 630	96,28	593 767	94,49	140 863		23,72	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			28 396	3,72	50 245	8,00	-21 849		-43,47	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			2 413	0,32	3 968	0,63	-1 555		-39,18	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			2 413	0,32	3 968	0,63	-1 555		-39,18	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 413	-0,31	-3 968	-0,62	1 555		39,18	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			25 982	3,41	46 277	7,36	-20 295		-43,85	

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 154	1,07	353	0,06	7 801	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	8 154	1,07	353	0,06	7 801	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	345	0,05	508	0,08	-163	-32,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	345	0,05	508	0,08	-163	-32,08
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 809	1,02	-155	-0,01	7 964	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 422	0,32	741	0,12	1 681	226,86
Total des Produits (I+III+V+VII)	771 179	101,07	644 365	102,54	126 814	19,68
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	739 810	96,96	598 985	95,32	140 825	23,51
RÉSULTAT NET	31 369	4,11	45 381	7,22	-14 012	-30,87
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 309 876,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 369,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/06/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 10 773

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 370			5 370
Immobilisations financières	5 403			5 403
TOTAL	10 773			10 773

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 156

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	485	28 932		1 156
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	485	28 932		1 156

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Agencement	5 370	1 156	4 214	de 4 à 8 ans
TOTAL	5 370	1 156	4 214	

3.2 - Etat des créances = 219 498

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 403		5 403
Actif circulant & charges d'avance	214 095	214 095	
TOTAL	219 498	214 095	5 403

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 11 668

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	588
Autres créances	11 080
Disponibilités	
TOTAL	11 668

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 16 436**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 263 924

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 126	10 126		
Dettes financières diverses	1 068	1 068		
Fournisseurs	179 088	179 088		
Dettes fiscales & sociales	22 622	22 622		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	51 020	51 020		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	263 924	263 924		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 30 479

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	26 482
Dettes fiscales & sociales	3 997
Autres dettes	
TOTAL	30 479

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 763 025**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	763 025	100,00 %
TOTAL	763 025	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 422

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	28 396		28 396
Résultat financier	-2 413		-2 413
Résultat exceptionnel	7 809		7 809
Participation des salariés			
TOTAL	33 791	2 422	31 369

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 11 668

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	588
Clients par(418100)	588
Autres créances :	11 080
Fournisseur rrr a recevoir(409800)	11 080
TOTAL	11 668

8.2 - Charges constatées d'avance = 16 436

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	16 436
TOTAL	16 436

8.3 - Charges à payer = 30 479

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	26 482
Frs factures non parvenues(408100)	26 482
Dettes fiscales et sociales :	3 997
Cap congés à payer(428200)	1 603
Cap ch.soc sur congés à payer(438200)	440
Provisions sur charges sociales(438600)	994
Charges à payer(448600)	960
TOTAL	30 479

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

III - Résultat des opérations réduit à une seule action

- a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions
 b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions
 c) Dividende versé à chaque action

IV - Personnel :

- a) Nombre de salariés
 b) Montant de la masse salariale
 c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)

120 695	89 186	30 212
41 625	30 434	10 067

Observations complémentaires

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 309 876,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 369,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/06/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CERTIFIÉ CONFORME

ALAIN APPELELOU

A.A. OSNY

C.C. de l'Oseraie

95520 OSNY

Tél. : 01 34 24 95 12



[Signature]

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 10 773

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 370			5 370
Immobilisations financières	5 403			5 403
TOTAL	10 773			10 773

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 156

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	485	28 932		1 156
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	485	28 932		1 156

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Agencement	5 370	1 156	4 214	de 4 à 8 ans
TOTAL	5 370	1 156	4 214	

3.2 - Etat des créances = 219 498

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 403		5 403
Actif circulant & charges d'avance	214 095	214 095	
TOTAL	219 498	214 095	5 403

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 11 668

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	588
Autres créances	11 080
Disponibilités	
TOTAL	11 668

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 16 436**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 263 924

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 126	10 126		
Dettes financières diverses	1 068	1 068		
Fournisseurs	179 088	179 088		
Dettes fiscales & sociales	22 622	22 622		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	51 020	51 020		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	263 924	263 924		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 30 479

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	26 482
Dettes fiscales & sociales	3 997
Autres dettes	
TOTAL	30 479

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 763 025**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	763 025	100,00 %
TOTAL	763 025	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 422

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	28 396		28 396
Résultat financier	-2 413		-2 413
Résultat exceptionnel	7 809		7 809
Participation des salariés			
TOTAL	33 791	2 422	31 369

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 11 668

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	588
Clients par(418100)	588
Autres créances :	11 080
Fournisseur rrr a recevoir(409800)	11 080
TOTAL	11 668

8.2 - Charges constatées d'avance = 16 436

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	16 436
TOTAL	16 436

8.3 - Charges à payer = 30 479

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	26 482
Frs factures non parvenues(408100)	26 482
Dettes fiscales et sociales :	3 997
Cap conges a payer(428200)	1 603
Cap ch.soc sur conges a payer(438200)	440
Provisions sur charges sociale(438600)	994
Charges a payer(448600)	960
TOTAL	30 479

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 6 mois	30/06/2016 mois	30/06/2016 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 000	3 000	3 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	763 025	628 382	245 144		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	34 462	32 476	-19 666		
c) Impôt sur les bénéfices	2 422	741			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	32 040	31 735	-19 666		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	31 369	45 381	-33 797		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	120 695	89 186	30 212		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	41 625	30 434	10 067		

Observations complémentaires

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

AA OSNY
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 €
14, rue des CELETTES
95000 CERGY
RCS Pontoise 821 434 412

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 28 Juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit Juin à quatorze heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée AA OSNY se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

L'assemblée est présidée par la Société JCS HOLDING SASU en qualité de Président représentée par Monsieur STEFANINI Jérôme.

Monsieur COSTEPLANE Romain est désigné comme secrétaire de la séance.

Monsieur Laurent MOLINA commissaire aux comptes est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

- La SASU JCS HOLDING-représentée par Mr STEFANINI Jérôme-, propriétaire de 285 actions,
- Monsieur COSTEPLANE Romain, propriétaire de 15 actions,

Soit un total de 300 actions.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence de la société par actions simplifiée AA OSNY, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société AA OSNY, et quitus de sa gestion à la présidence pour l'exercice écoulé,

Re 



- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établis à la clôture du dernier exercice de la société, conformément aux dispositions statutaires.

Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2018, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées aux associés.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la présidence, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société AA OSNY.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

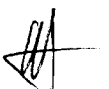
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représenté par un bénéfice net de 31 369 euros de la manière suivante :

Re 

Au REPORT A NOUVEAU pour : 31 369 €

Après l'affectation de ce résultat, le Report A Nouveau sera créateur de 42 953 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été exécutée au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes aux associés sur de précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé présent ou représenté.

Le Président
La SASU JCS HOLDING représentée par
STEFANINI Jérôme

ALAIN AFFLELOU
A.A OSNY
C.C. de l'Oseraie
95520 OSNY
Tél. : 01 34 24 95 12

Le Secrétaire et Associé
COSTEPLANE Romain

